

Schedule B

AVIS VERSION COURTE

**ACTION COLLECTIVE EN VALEURS MOBILIÈRES
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL INC.**

**AVIS D'AUTORISATION ET D'AUDITION POUR APPROBATION DU
RÈGLEMENT PROPOSÉ AVEC VALEANT PHARMACEUTICALS
INTERNATIONAL INC. (MAINTENANT CONNUE SOUS LE NOM DE
BAUSCH HEALTH COMPANIES INC.)**

Veillez lire attentivement : un règlement pourrait affecter vos droits.

CET AVIS est destiné à certains investisseurs dans les actions ordinaires et les billets de Valeant Pharmaceuticals International Inc., maintenant connue sous le nom de Bausch Health Companies Inc. («**Valeant**»).

Il y a maintenant une proposition de règlement avec Valeant (le «**règlement**») de CAD\$94 million, plus CAD \$3 million pour les débours et frais d'administration. Le règlement est un compromis de réclamations contestées, sans admission aucune de responsabilité de Valeant ou de tout autre défendeur à l'action collective.

Le règlement peut avoir une incidence sur les droits de ceux qui ont acquis les actions ordinaires ou les billets de Valeant entre le 27 février 2012 et le 12 novembre 2015.

Une demande d'approbation du règlement a été fixée le 16 novembre 2020 par téléconférence. Si les membres du groupe souhaitent participer à l'audience d'approbation, ils peuvent consulter le sites Web des avocats du groupe pour obtenir les informations de connexion 48 heures avant l'audience d'approbation.

Lors de l'audience, la Cour supérieure du Québec traitera également une demande d'approbation des honoraires des avocats du groupe de trente pourcent (30%) du montant du règlement, plus les taxes, plus les débours et les taxes, les redevances payables au Fonds d'aide aux actions collectives et au Fonds ontarien des recours collectifs, ainsi qu'un plan de répartition pour le règlement. Pour plus d'informations sur le procès, vos droits et la manière de les exercer, consultez l'avis détaillé et les documents connexes disponibles en ligne à l'adresse <https://www.siskinds.com/class-action/valeant/> et <http://faquyco.com/portfolio/valeant-class-action/>.

Cet avis a été approuvé par la Cour Supérieure du Québec.